



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique**

Affaire suivie par Pascal Garçault
Adjoint à la cheffe de bureau
Tél : 02 38 81 42 15
Mél : pascal.garcault@loiret.gouv.fr

Orléans, le **25 FEV. 2026**

**Compte-rendu de la réunion de la commission consultative
de l'environnement de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel
MARDI 03 FEVRIER 2026**

La commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel s'est réunie le mardi 03 février 2026 à 14h30 à l'aérodrome de St Denis de l'Hôtel, sous la présidence de M. Arnaud Guyader, directeur de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture du Loiret.

Étaient présents :

Au titre des **représentants des professions aéronautiques** :

- M. Jean-François VASSAL, directeur du SMAEDAOL
- M. Franck COURTEAUX, pilote
- M. Vincent BERGE, pilote
- M. Luc Millat, membre du comité syndical du SMAEDAOL

Au titre des **représentants des collectivités locales** :

- Mme Bernadette ROUSSEAU, conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire

Au titre des **représentants des associations** :

- M. Antoine ARNODIN, président de l'ADRAS
- M. Xavier VAVASEUR, membre de l'ADRAS
- M. Jean-François ROSE, administrateur de l'association Maison de Loire du Loiret

Au titre des **représentants de l'administration** :

- Mme Alice LEFEUVRE, direction départementale des territoires (SEEF)
- Mme Sandrine CAVAN-LE RÛ, cheffe de la subdivision développement durable à la DSAC-Ouest
- M. Jean-François DESION, assistant de subdivision à la DSAC-Ouest
- M. Grégoire LERY, assistant de subdivision à la DSAC-Ouest
- M. Pascal GARÇAULT, responsable du pôle aménagement et urbanisme à la préfecture du Loiret

M. Rose a par ailleurs reçu mandat de M. DALAIGRE pour le représenter et voter en son nom.

Le président de la séance souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres de la commission, présents en salle ainsi qu'à ceux participant en visioconférence. Après vérification du quorum permettant le déroulement de la réunion, il propose l'ordre du jour suivant :

- approbation du compte-rendu de la réunion de 2024
- présentation du SMAEDAOL : activités de l'aérodrome
- bilan des années écoulées
- perspectives 2026
- questions diverses

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 13 décembre 2024

M. Garçault précise que conformément aux engagements pris par le président de la commission l'an dernier, le compte rendu de 2024 incluait deux annexes portant sur les questions laissées en suspend à l'issue de la réunion :

- l'autorisation environnementale relative au rejet des eaux pluviales de l'aéroport ;
- une fiche d'aide à la lecture des analyses des échantillons d'eau pluviale, ainsi qu'une information concernant le PEB de l'aéroport.

Soumis au vote , le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Présentation de l'aérodrome et de ses activités

M. Vassal commente le diaporama qui sera mis en ligne sur le site internet de l'aérodrome.

Il présente le syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de la desserte aérienne de l'ouest du Loiret (SMAEDAOL) dont les membres du bureau ont été nommés en novembre 2021.

M. Guyader informe la commission que les prochaines élections municipales et communautaires vont impacter la composition du syndicat mixte gérant l'aéroport mais aussi la composition de la présente commission.

M. Vassal liste les diverses activités de l'aéroport :

- voyages d'affaires,
- vols sanitaires (secours aérien et transport d'organes),
- loisirs (voltige, parachutisme, vol à voile, aéromodélisme) , tourisme
- entraînements militaires.

M. Vassal commente les statistiques de trafic sur l'année 2025 y compris les vols de nuit.

M. Vassal présente également la « carte moindre bruit » diffusée par l'aéroport aux pilotes. Cette carte conseille des trajectoires qui évitent les zones d'habitation.

Il conclut sa présentation par l'analyse des eaux rejetées par l'aéroport et par les signalements des riverains pour des vols jugés non conformes.

Sur les 17 signalements, 2 ne concernaient pas St Denis de l'Hôtel mais une autre plateforme et 6 n'ont pas pu être identifiés.

Mme Lefeuvre commente l'analyse des eaux de rejet et met en évidence 2 résultats jugés « hors norme » : le zinc et le DCO 5demande chimique en oxygène).

La **Demande Chimique en Oxygène (DCO)** est un paramètre utilisé pour évaluer la quantité de matière organique présente dans les eaux, qui peut être oxydée chimiquement. Elle mesure la quantité d'oxygène nécessaire pour décomposer cette matière organique à l'aide d'un agent oxydant fort, généralement du bichromate de potassium, dans des conditions acides et à température élevée.

La DCO est un indicateur de la pollution organique de l'eau. Elle permet de savoir combien d'oxygène serait nécessaire pour éliminer toutes les matières organiques qui peuvent être oxydées, qu'il s'agisse de substances naturelles ou de composés introduits par des activités humaines (par exemple, des produits chimiques ou des résidus industriels).

Quant au **zinc** c'est un métal qui peut être présent dans les eaux pluviales de rejet, généralement en raison des activités industrielles, des rejets de certaines installations, ou même des matériaux utilisés dans la construction des bâtiments (par exemple, les toitures en zinc). Bien que le zinc soit un oligo-élément essentiel pour de nombreux organismes vivants à faibles concentrations, des niveaux élevés de zinc dans les eaux de rejet peuvent être préoccupants, car il peut devenir toxique pour les écosystèmes aquatiques.

Au-delà d'une erreur de saisie dans les résultats d'analyse, plusieurs pistes sont envisagées : épandage des boues des agriculteurs voisins aux mêmes dates que les analyses, curage du bassin ou pluviométrie insuffisante.

Mr Corteaux demande si les agriculteurs font des analyses de l'eau sur leur exploitation.

Mme Lefevre répond que seules les boues avant épandage sont l'objet d'analyses. Elle suggère à l'aéroport de prévoir des analyses à des dates différentes pour les confronter aux données existantes.

Mr Arnodin informe la commission que plusieurs signalements lui proviennent de Mardié.

Mr Milliat aborde la difficulté de perception du volume sonore et la fréquence d'un avion.

Mr Bergé précise que l'application en ligne FlightRadar permet de suivre les avions en temps réel.

Mr Arnodin affirme avoir reçu une réclamation à propos d'un ULM.

Mr Bergé précise qu'il y a 6 catégories d'ULM (l'hélicoptère en fait partie). Pour traiter la réclamation il faut bien identifier la catégorie. Une plateforme d'ULM est présente à Mardié.

M. Arnodin fait allusion à l'accident d'avion du 27 octobre 2024 et signale que les riverains sont inquiets. Il demande si l'enquête est terminée.

Mr Courteaux précise que le BEA (Bureau d'Enquêtes et d'Analyses) n'a pas rendu son rapport.

M. Arnodin a salué l'organisation d'une réunion annuelle des riverains de l'aéroport et souhaite que l'ADRAS soit invitée en 2026.

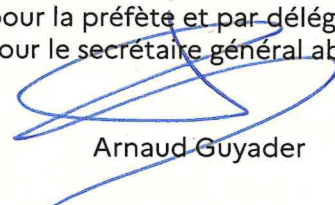
M. Vassal précise que cette réunion est à l'initiative de la mairie de St Denis de l'Hôtel.

M. Milliat rappelle qu'un projet d'accueil d'un avion de la sécurité civile pour combattre les feux de forêt était envisagé mais qu'il n'a pas abouti à ce jour.

M. Vassal précise que la bache incendie de l'aéroport contient 60m³ d'eau pour combattre les incendies.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 12h00.

La préfète,
pour la préfète et par délégation,
pour le secrétaire général absent



Arnaud Guyader

